



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 JUILLET 2017

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-082 / 7-2-6

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 13 juillet 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 22 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents** : Y.AIFA, Y.ALLARDIN, C.BADREDDINE, J.COUTURIER, M.DE JAHAM, A.FAVIER, G.FAVRE, J.FORTE, B.GATTAZ, A.GERVASI, B.GRANDCAMP, C.LEBLANC, R.MAZZILLI, L.MOGORE, C.MOLLIER-SABET, A.MOREAU, A.MOTTE, J.POLAT, R.REVIL, J.ROBERT, N.TAMBORINI, J.VIAL.

**Représentés** : J-L.BALLY, A.BLANCANEUX, M.CHASSON, A.GAL, B.PARIS, B.SARRAT, C.STELLA, L.TRICOLI, D.ZAMBON.

**Absents** : N.CHARLETY, A.COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est R.MAZZILLI.

---

**OBJET : Stationnement - Nouvelles modalités tarifaires et redéfinition géographique des zones de stationnement**

---

Rapporteur : Jessica FORTE

**EXPOSE** : La capacité pour les automobilistes de stationner facilement leur véhicule à proximité de leur lieu de résidence ou de destination est une condition majeure d'attractivité et de vitalité de l'ensemble des services et activités économiques disponibles en ville. C'est aussi un enjeu de confort important pour les résidents. À ce titre, le règlement de stationnement doit poursuivre un double objectif : favoriser la rotation des véhicules sur les zones les plus tendues pour optimiser la capacité de chacun à trouver une place qui lui convienne, et développer des solutions adaptées à chacune des grandes catégories d'usage afin de respecter les contraintes et les nécessités du public dans toute sa diversité.

Depuis avril 2014, plus de 150 places de stationnement nouvelles ont été créées en centre-ville. Mais au-delà de cet aspect quantitatif, il apparaît utile de réformer les règles qui encadrent le stationnement à Voiron, pour mieux prendre en considération les difficultés observées quotidiennement en ville, et y apporter des réponses.

Il est tout d'abord proposé de procéder à une actualisation géographique des zones de stationnement existantes, en adaptant mieux les zones verte et orange à la réalité des usages constatés, et en tenant compte de la densité des implantations professionnelles, et notamment celles à caractère commercial ou de santé.

.../...

Il est ensuite proposé de réformer la politique tarifaire générale, en créant notamment des formules d'abonnement nouvelles pour des catégories d'usager qui ne disposaient pas de solution adaptée à leurs besoins jusqu'à présent : résidents voironnais hors centre-ville, commerçants, professionnels de santé, abonnés SNCF.

Une modernisation des infrastructures vient enfin doter les usagers de solutions nouvelles pour améliorer leur confort d'utilisation des systèmes de stationnement à Voiron : création d'espaces en enclos au parking silo Porte de la Buisse et au parking du Guillon, modernisation des horodateurs avec diversification des moyens de paiement (carte bancaire sans contact, pay by phone...), dispositifs de pré-signalisation numérique en entrée de ville pour une meilleure orientation des flux vers les places disponibles dans les parkings en enclos.

Les modalités de stationnement étant un enjeu fort de la capacité pour tous les publics de profiter de la ville dans de bonnes conditions, les modalités présentées dans la présente délibération ont fait l'objet de concertations nombreuses au cours des derniers mois avec des acteurs représentatifs des différentes catégories d'usager (représentants de conseils de quartier et représentants des acteurs de la vie commerciale notamment).

Il est proposé d'actualiser les zones tarifées de stationnement et de distinguer les secteurs de résidence comme suit :

#### **1° / Zones soumises à tarification :**

- Zone Orange pour du stationnement de courte durée (cf. plan annexé) ;
- Zone Verte pour du stationnement de longue durée (cf. plan annexé).

#### **2° / Secteurs de résidence :**

- Secteur 1 : Ensemble des voies comprises dans le périmètre défini par le trait bleu (cf. plan annexé) ;
- Secteur 2 : Ensemble des voies comprises entre le trait bleu et le trait pointillé noir (cf. plan annexé) ;
- Secteur 3 : Ensemble des voies de la commune au-delà du trait pointillé noir (cf. plan annexé).

Le tableau en annexe 1 répertorie pour chacune des zones les voies et ouvrages qui y sont inscrits. Le plan en annexe 2 permet de visualiser leurs limites géographiques.

Les usagers sont répartis en 8 catégories qui permettent d'appliquer pour chacune, des conditions tarifaires spécifiques.

#### **Répartition catégorielle des usagers (personnes physiques ou morales) :**

- Pour les résidents domiciliés dans le secteur 1, un abonnement permet de stationner sur la zone verte, sur la zone orange de 17h30 à 10h00 et d'accéder au parking en enclos des Frères Tardy, au parking silo Porte de la Buisse et au parking du Guillon.
- Pour les résidents domiciliés dans le secteur 2, un abonnement permet de stationner sur la zone verte.

.../...

- Pour les résidents domiciliés dans le secteur 3, un abonnement permet de stationner sur la zone verte.
- Pour les entreprises commerciales et de services implantées en zones verte et orange, un abonnement permet de stationner sur la zone verte, sur le parking en enclos des Frères Tardy, le parking silo Porte de la Buisse et le parking du Guillon.
- Pour les professionnels de santé, il est permis de stationner 30 minutes gratuitement sur toutes les zones verte et orange en s'étant procuré un disque spécifique auprès de la Police Municipale, valable une année civile.
- Pour les abonnés SNCF, un abonnement permet de stationner sur le parking du Guillon.
- Pour les entreprises prestataires intervenant dans les zones verte et orange, une tarification réduite pour le stationnement en surface est proposée permettant de stationner en zones orange et verte pour une période de 12 heures maximum par jour.
- Pour les usagers ne répondant à aucune des précédentes catégories, un abonnement permet de stationner sur la zone verte.

### Conditions d'ouverture des droits

L'ouverture des droits s'effectue pour chacune des catégories selon les modalités suivantes :

➤ <b>Pour les résidents Voironnais, secteurs 1, 2 et 3</b>	- Présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, ainsi que du certificat d'immatriculation du ou des véhicule(s), à raison d'un abonnement par véhicule.
➤ <b>Pour les entreprises commerciales et de services implantés en Zones verte et orange</b>	- Présentation d'une pièce d'identité et d'un document légal en cours de validité attestant de l'adresse professionnelle. - Disposer d'un local d'activité professionnelle avec une vitrine en rez-de-chaussée. - Pour les salariés, fiche de paie de moins de 3 mois.
➤ <b>Pour les professionnels de santé</b>	- Présentation d'une pièce d'identité et d'un document légal en cours attestant de l'activité professionnelle ainsi que du Certificat d'immatriculation du véhicule.
➤ <b>Pour les entreprises prestataires</b>	- Présentation d'une pièce d'identité et d'un document légal en cours attestant de l'activité professionnelle ainsi que du Certificat d'immatriculation du véhicule.
➤ <b>Abonnés SNCF</b>	- Présentation d'une carte d'abonnement SNCF

.../...

### Conditions tarifaires :

Il est ainsi proposé d'actualiser les tarifs tels que portés dans les 3 tableaux ci-après :

Zones	Catégories	30 mn	De 0 à 2 h	De 2 à 4 h	De 4 à 8 h	Horaires de fonctionnement
Orange	Public	Gratuit 1 fois / jour	1,50 €/h			<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Payant du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00</li> <li>➤ Gratuit : du 1er au 15 août et jours fériés</li> </ul>
Verte	Public		1,00 €/h			<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Payant du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00</li> <li>➤ Gratuit : du 1er au 15 août et jours fériés</li> </ul>

Zones	Catégories	30 mn	De 0,5 à 12 h	Horaires de fonctionnement
Orange	Entreprises prestataires	Gratuit 1 fois / jour	0,80 € /h	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Payant du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00</li> <li>➤ Gratuit : du 1er au 15 août et jours fériés</li> </ul>
Verte	Entreprises prestataires		0,50 €/h	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Payant du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00</li> <li>➤ Gratuit : du 1er au 15 août et jours fériés</li> </ul>

Equipements		
Parking des Frères Tardy Parking Porte de la Buisse	1,00 € / heure, première heure gratuite, ticket perdu : 25 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Payants du lundi au samedi de 9h00 à 19h00</li> <li>➤ Gratuits dimanches et jours fériés</li> </ul>
Parking du Guillon	1,00 € / heure, première heure gratuite - Abonnement TER: 20 € /mois (carte TER en cours de validité) - Ticket perdu : 25 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Payant du lundi au samedi de 9h00 à 19h00</li> <li>➤ Gratuit dimanches et jours fériés</li> </ul>

.../...

Abonnements		
Résidents en Secteur 1	10 € / mois	Stationnement sur zone verte + zone orange à partir de 17h30 et jusqu'à 10h00 + parkings en enclos (Tardy / Porte de la Buisse / Guillon)
Résidents en Secteur 2	10 € / mois	Stationnement sur zone verte
Résidents en Secteur 3	20 € / mois	Stationnement sur zone verte
Entreprises commerciales et de services implantées en zones verte et orange	30 € / mois ou 240 € / annuel, mensualisation possible si engagement de 12 mois.	Stationnement sur zone verte + parkings en enclos (Tardy / porte de la Buisse / Guillon)
Professionnels de santé	Disque spécifique de stationnement : 10 € / année civile	Stationnement autorisé 30 minutes gratuitement sur zones verte et orange, présence du disque spécifique sur pare-brise
Usagers ne répondant à aucune des catégories	50 € / mois ou 360 € / annuel, mensualisation possible si engagement de 12 mois.	Stationnement sur zone verte

#### PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement et Cadre de Vie en date du 10 Juillet 2017,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la redéfinition géographique des zones de stationnement et des secteurs de résidence ;
- D'approuver les nouveaux tarifs et leurs modalités d'application ;
- D'approuver la mise en application à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE** par **24 voix POUR - 7 ABSTENTIONS** (J-L. BALLY, A. FAVIER, A. GERVASI, L. TRICOLI, R. REVIL, J. VIAL, Y. AIFA)  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



  
Julien POLAT

## ANNEXE 1 : Constitution des zones de stationnement et de résidence

### Zone Orange : stationnement de courte durée

Allard (Rue Guy)  
Augustins (Rue des)  
Bascule (Place de la)  
Basse (Rue)  
Berlioz (Rue Hector)  
Bourg de Péage (Rue)  
Colombier (Rue du)  
Delattre de Tassigny (Place)  
Dode (Rue)  
Dugueyt Jouvin (Avenue du) du Cours Senozan à la rue Monnet Deguenoire  
Expilly (rue)  
Gaulle (Place Général de) Partie sud de l'avenue F. Mitterrand à la rue Mainssieux  
Genevoise (Rue)  
Grande (Rue)  
Grenette (Rue)  
Jaurés (Avenue Jean) de l'Avenue Jules Ravat à la rue Ferrer  
Leclerc (Place Général)  
Mitterrand (Avenue François) de la rue des Fabriques au Bd Franklin Roosevelt  
Mollard (Rue Victor)  
Onze Novembre (Place du)  
Orphelines (Rue des) de la Rue Sermorens au N° 3 Rue des Orphelines  
Porte de la Buisse (Place)  
Porte de la Buisse (Rue)  
Quatre Chemin (Rue des)  
République (Place de la)  
Rey (Place Joseph)  
Romanet (Rue Emile)  
Roosevelt (Boulevard Franklin) de l'Avenue F. Mitterrand au Passage G. Pompidou  
Ruibet (Impasse Pierre)  
Saint Bruno (Place)  
Semard (Place Pierre)  
Senozan (Cours)  
Sermorens (Rue) de la Rue des Orphelines à la rue Tisserand-Delange  
Sofrey Calignon (Rue)  
Stalingrade (Place)  
Tardy (Avenue des Frères) de la Rue Sofrey Calignon à la Rue Adolphe Peronnet  
Terreau (rue des)  
Tezier (Avenue Raymond)  
Théâtre (Rue du)  
Vaucanson (Rue)  
Venise (Rue de)  
Tisserrand-Delange (Rue)

Parking Salle des Fêtes

**Zone Verte : stationnement de longue durée**

Arcades (Place des)  
 Béranger (Rue)  
 Brameret (Rue Daniel) et Parking  
 Cédre (Parking du)  
 Clémenceau (Rue Georges)  
 Denante-Bonvallet (Rue)  
 Dugueyt Jouvin (Avenue du) de la Rue Monnet Daiguennoire à la Rue Ferrer  
 Fabriques (Rue des)  
 Fago (Rue Alban)  
 Gaulle (Place Général de) de l'Avenue F. Mitterrand à l'Avenue G. Frier  
 Guillon (Boulevard du) de l'Avenue Edgar Kofler jusqu'au N° 43 Boulevard du Guillon  
 Guimet (Rue Jean Baptiste)  
 Halles (Rue des)  
 Haute (Rue) de la Rue de la Portelle à la Rue du Muret  
 Kofler (Boulevard Edgar) du Boulevard du Guillon à la rue Berthuin  
 Mail (Rue du)  
 Mainssieux (Rue)  
 Mitterrand (Avenue François) du Cours Becquart Castelbon à la rue des Fabriques  
 Monnet-Daiguennoire (Rue)  
 Moulinet (Rue du)  
 Portelle (Place de la)  
 Portelle (Rue de la)  
 Quatre Septembre (Boulevard du)  
 Racine (Rue)  
 Roosevelt (Boulevard Franklin) du Boulevard Denfert Rochereau à l'Avenue F. Mitterrand  
 Roosevelt (Impasse Franklin)  
 Ravat (Avenue Jules) de l'Avenue Jean Jaurés à la rue Danton  
 République (Boulevard de la) du Cours Becquart Castelbon à la Rue Béranger  
 Sermorens (Rue) de la Rue Tisserrand Delange à la Rue Daniel Brameret  
 Tardy (Avenue des Frères) de la rue Sofrey Calignon au Boulevard du Guillon  
 Tisserrand-Delange (Rue)

Parking derrière Médiathèque (Rue Jean Baptiste Guimet)  
 Parking des Orphelines

<u>Résident Secteur 1</u>	<u>Résident Secteur 2</u>	<u>Résident Secteur 3</u>
<p><u>Ensemble des rue de la zone tarifaire Orange plus les rues ci-après</u>                      Ancienne Poste (Rue de l')                      Banche de Cour (Rue)                      Carabonneau (Rue)                      Ecuries (Rue des)                      Escaliers (Rue des)                      Europe (Place de l')                      Frier (Avenue Goerges)                      Carnot (Rue Lazard)                      Montgolfier (Rue)                      Peronnet (Rue Adolphe)                      Voltaire (Rue)</p>	<p><u>Ensemble des rues et parkings de la zone tarifaire verte plus les rue ci-après</u>                      Baton (Rue)                      Ferrer (Rue)                      Haute (Rue)                      Herriot (Avenue Edouard) de la Rue Sermorens à la Rue des Orphelines                      Haussez (Rue)                      Herriot (Avenue) de la Rue Daniel Brameret à la Rue des Orphelines                      Jaye (Impasse)                      Orphelines (Rue des)</p>	<p>Toutes les rues de la ville de Voiron autre que zone résident secteur 1 et zone résident secteur 2</p>

<u>sauf avenue F. Mitterrand,</u> <u>boulevard F. Roosevelt et Place</u> <u>Général de Gaulle</u>	Mitterrand (Avenue François) de la Rue des Fabriques au Boulevard Franklin Roosevelt Gaulle (Place Général de) de l'Avenue F. Mitterrand à La Rue Mainssieux	
---	---	--

**ANNEXE 2 : Plan de stationnement**

